

# Projet d'établissement



Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

## Anatole France

25 bis rue Anatole France

38100 Grenoble

2015 - 2018

Les droits de l'enfant, c'est d'abord le droit  
pour chaque enfant d'être profondément respecté  
en tenant compte de son âge,  
de ses besoins et de sa maturité.

Extrait de la convention internationale  
des droits de l'enfant



# SOMMAIRE

Préambule	page 4
Projet 2011-2014	
Rappel du projet 2011-2014	page 6
Bilan du projet 2011-2014	page 7
Projet social	
Cadre de référence	page 11
Présentation de l'équipement	page 16
Projet éducatif	
Les objectifs	page 21
Les projets	page 23
L'enfant porteur de handicap	page 32
Les moyens	page 33
Effets attendus	page 36
Indicateurs	page 37
Conclusion	page 38
Annexe	page 39

# PREAMBULE

L'élaboration du projet de service de l'Équipement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Anatole France s'est réalisé en tenant compte :

∞ Des grands axes d'actions validés à travers le **Plan Stratégique 2015-2020** du CCAS de Grenoble.

Le CCAS de Grenoble en œuvrant à la lutte contre les inégalités par l'affirmation de droits fondamentaux, contribue à améliorer le niveau de vie des personnes via l'accueil de public dans ses équipements comme les EAJE.

Son action porte, entres autres, sur le droit à la socialisation et l'éveil des jeunes enfants toujours en lien avec les parents.

∞ De la législation en vigueur dans les EAJE définie dans le **décret n° 2000-762 du 1er août 2000** et le **décret n° 2007-206 du 20 février 2007** qui maintient et renforce les normes en matière d'accueil et d'encadrement instituées par le décret du 1er août 2000.

∞ De la **convention internationale des droits de l'enfant**, entrée en vigueur le 06 septembre 1990 en France et qui stipule qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité.

# PROJET 2011-2014

## RAPPEL DU PROJET 2011-2014

### ☆ Accueillir les enfants dans un cadre de sécurité physique et affective.

À la réunification des deux crèches en septembre 2010, une unité de bébés a été créée. Les bébés ainsi que leurs parents sont sécurisés par la continuité de soins assurés par les référentes sur la journée. Les professionnelles sont à l'écoute des bébés et peuvent respecter leur rythme dans une organisation de service mieux adaptée.

### ☆ Participer à l'éveil des enfants à travers :

Des ateliers d'éveil : arts plastiques, contes, psychomotricité, cuisine, chants, livres...  
Des sorties à la bibliothèque et dans les structures d'accueil qui nous entourent pour des activités et des spectacles.

☆ Contribuer à l'autonomie de l'enfant, en accompagnant les enfants dans l'apprentissage des gestes du quotidien : manger, s'habiller, devenir propre.

☆ Développer des actions de prévention sanitaire et sociale avec le concours du médecin de crèche, des interventions hebdomadaires de la psychologue et en partenariat avec les travailleurs sociaux du quartier.

☆ Intégrer les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent en assurant le meilleur accueil possible pour tous les enfants dans l'individualité de chacun et dans le respect de leur différence.

Les enfants de l'accueil familial bénéficient tous les 15 jours d'une journée de crèche collective dans la même unité d'enfants tout au long de l'année et participent aux activités de la crèche avec leur assistante maternelle quand celle-ci participe à l'accueil collectif.

☆ Mutualiser les savoirs de chacun et offrir aux assistantes maternelles plus de soutien et de formation en complément des visites à domicile.

Pour ce faire, les professionnelles de la crèche collective participent à la formation des assistantes maternelles en étroite collaboration avec l'adjointe de l'accueil familial.

Les assistantes maternelles sont intégrées aux ateliers d'éveil et aux différentes manifestations de la crèche tout au long de l'année.

Les assistantes maternelles sont aussi invitées à participer au groupe de suivi du projet pédagogique de la crèche.

### ☆ Donner toute la place aux parents dans la structure.

Les familles sont invitées à participer à la vie de la crèche à travers diverses actions comme les petits déjeuners à la crèche courant janvier en présence de la psychologue, la fête de fin d'année, la fête de Noël.

Les parents sont aussi sollicités pour accompagner les professionnelles pendant les sorties à la ferme, au musée et à des spectacles ou festivités dans le quartier.

# BILAN DU PROJET 2011-2014

## Bilan quantitatif :

	Nombre jours ouvrables	nombre jours ouverture	heures ouverture journalier	places agréées	Capacité théorique en heures	Nombre d'heures Facturées	Taux d'occupation 1	Nombre d'heures réalisées	Taux d'occupation 2	Écart entre facturé et réalisé
2010	254	243	12	60/100	187110	141966	75,87%	119450	63,84%	15,86%
2011	253	225,5	12	100	236 775	191 657	80,94%	162 955	68,82%	14,98%
2012	253	226,5	12	100	237825	193109	81,20%	168987	71,06%	12,49%
2013	251	225,5	12	100	236775	184618,50	77,97%	158930,00	67,12%	13,91%
2014	251	222,5	12	100	233625	180115,50	77,10%	156991,50	67,20%	12,85%
Sept 2015	252	165	12	100	173250	130294,00	75,21%	110729,50	63,91%	15 ,05%

Capacité théorique= (9Hx100places x nombre jours ouverture) + (3Hx50 places x nombre jours ouvertures)

## Bilan qualitatif :

Pour répondre et mettre en place les projets autour des enfants, des assistantes maternelles et des parents, les professionnelles ont mis en place des actions communes à l'ensemble des unités et assistantes maternelles mais aussi propres à chacune des unités en fonction de leur propre projet.

## Les projets communs

### L'activité psychomotricité :

- ♦ Activité de novembre 2014 à fin juin 2015 dans la salle de dojo de la MJC Anatole France.
- ♦ Le mardi de 14h30 à 15h30 pour l'accueil collectif et le mardi matin pour l'accueil familial.

### Les actions autour des livres :

#### *📖 Le bibliobus*

Le lundi : 1 fois par mois, le bibliobus stationne devant la crèche. Chaque unité bénéficie de 30 minutes au bibliobus pour choisir des ouvrages en compagnie de 3 enfants.

### *📖 La bibliothécaire*

Une bibliothécaire intervient au sein de chaque unité pour conter et lire des histoires à tous les enfants.

### *📖 La bibliothèque*

Les assistantes maternelles et les enfants sont accueillis à la bibliothèque autour de comptines et histoires à raison de 4 séances par an.

### **Sorties diverses**

Diverses sorties sont organisées tout au long de l'année : médiathèque, compagnie théâtrale en résidence « les phosphorescentes », spectacles musicaux ou avec le groupe Musik du CCAS.

## Les projets en lien avec les parents

### **Ateliers « papier mâché »**

♦ Projet mené par une professionnelle d'Anatole France et une professionnelle de l'EAJE des Eaux Claires, toutes les deux en cours de VAE pour le diplôme d'EJE, en lien avec la crèche familiale.

Ateliers dans les deux EAJE avec la participation de parents et de l'EAJE « Petits Patapons ».

- ♦ Inauguration et exposition des œuvres réalisées dans les EAJE.

### **Les temps festifs :**

#### *♦ Soirée de rentrée :*

Présentation du fonctionnement de l'EAJE dans sa globalité, des activités et projets propres à chaque unité au cours d'une soirée en présence des parents, assistantes maternelles et professionnelles de l'équipement.

#### *♦ Fête de Noël :*

Spectacles, chants de Noël, buffet

#### *♦ La Kermesse de fin d'année*

Jeux, vidéos, animations sur le thème des fleurs.

Livret des œuvres réalisées par chaque enfant tout au long de l'année remis aux parents.

- ♦ Café des assistantes maternelles



## Les projets propres à chaque unité

- ♦ *Fabrication de pain*

5 séances sur l'année, deux professionnelles, un parent et cinq enfants préparent du pain.

- ♦ *Atelier guitare*

Partage de chansons à la guitare dans le hall avec l'ensemble des unités intéressées.

- ♦ *Atelier vidéo*

Temps en commun ou par petits groupes sur des thèmes divers : animaux, transports, la mer....

- ♦ *Mur des familles*

Exposition de photos fournies par les parents sur la famille de l'enfant.

- ♦ *Coin bibliothèque :*

Lieu adapté avec coussins et livres à portée de main des enfants.

Petite bibliothèque pour enfants et parents avec des livres à emprunter

- ♦ *Activités en lien avec les projets crèche.*

Préparation, installation et participation aux temps forts : Mardi-gras, Pâques et la chasse aux œufs, carnaval....

Soirées parents sur des thèmes divers, livres et comptines avec un buffet

Ateliers peinture, livres et comptines et éveil musical du mercredi matin avec les assistantes maternelles. Une fois par mois ces ateliers sont proposés aux parents de la crèche familiale.

- ♦ *Découvertes diverses.*

Ateliers découvertes autour de la peinture, des matières différentes (semoule, pâtes...), malle magique....

- ♦ *Ateliers scrapbooking avec les assistantes maternelles*

## Les retours des parents

Synthèse du questionnaire de satisfaction de Juin 2015 auquel 37 parents ont répondu.\*

↳ Les parents trouvent les professionnelles à l'écoute et disponibles lors de l'accueil du matin à la crèche et lors du départ de l'enfant le soir.

↳ Majoritairement les parents sont satisfaits des temps de transmissions (arrivée et départ) et ainsi, ils ont une bonne image de ce que leur enfant a fait et vécu dans la journée.

↳ Par rapport aux sorties, ateliers, activités organisés par l'équipement, les parents estiment qu'ils font totalement partie du rôle de la crèche.

↳ Lorsqu'ils y ont participé, ils en sont satisfaits et s'y sont sentis à l'aise. S'ils n'ont pas eu la possibilité d'être présents, ils aimeraient pouvoir le faire.

↳ *Suggestions et remarques :* Souhait de transmissions papier dans les casiers, plus d'informations sur les repas par un affichage des menus à la semaine, plus de sorties à l'extérieur.

Bonne organisation mais nombre de jours de congés insuffisant et fermeture annuelle trop longue.

- ↳ *Remerciements à l'équipe.*

\* Cf. annexe 1

# PROJET SOCIAL

# CADRE DE REFERENCE

## Étude de la population du secteur 3

### **Données générales CAF au 31 décembre 2013 :**

- ↪ Diminution de toutes les tranches d'âge à l'exception des 75 ans et plus.
- ↪ Diminution des familles avec et sans enfants.
- ↪ Augmentation relativement contenue des indicateurs de précarité : +1,5%/an de bas revenus.
- ↪ Équilibre des niveaux de diplômes.
- ↪ Surreprésentation des moins de 20 ans principalement dans les quartiers ayant accueilli des constructions récentes : Drac-Ampère, Championnet.

### **Données CAF de décembre 2013 concernant le nombre d'enfants de moins de 3 ans.**

- ↪ 5956 enfants de moins de 3 ans sont connus de la CAF sur Grenoble.
- ↪ Les secteurs de Grenoble sont plutôt équilibrés en termes de nombre d'enfants de moins de 3 ans.
- ↪ Hausse globale de 3% du nombre de moins de 3 ans entre 2008 et 2013 à l'échelle communale, avec une forte hausse de 11% dans le secteur 3 due principalement au quartier Drac-Ampère dont les habitants sont tournés vers le secteur 1.
- ↪ 874 enfants de moins de 3 ans vivent dans un foyer monoparental soit 15% de la tranche d'âge à l'échelle communale, 13% dans le secteur 3.

### **Part des moins de 3 ans fréquentant les EAJE municipaux.**

- ↪ À l'échelle communale, 54% des enfants de moins de 3 ans ont été accueillis par les EAJE du CCAS, soit 3212 enfants en 2013 tous temps d'accueil confondus.
- ↪ Sur le secteur 3, 56% des enfants fréquentent les EAJE communaux.

Toutefois, plusieurs quartiers du nord du secteur 3 ont moins de 45% des enfants en EAJE. Les parents sollicitent beaucoup les accueils par les assistantes maternelles indépendantes ou les structures privées.

## Cadre institutionnel

Chaque EAJE porté par le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble a pour mission de mettre en œuvre la politique petite enfance de la ville. Celle-ci reconnaît à chaque établissement la capacité de définir son propre projet, dans le respect d'un cadre global, qui comprend les éléments d'organisation suivants :

- ♦ Le règlement de fonctionnement des établissements.

Établi dans le cadre de la Prestation de Service Unique, il est commun à tous les EAJE. Ses règles, discutées en partenariat avec la CAF, sont valables sur tous les secteurs et pour tous les modes d'accueils pratiqués (accueil régulier, accueil occasionnel, accueil familial).

- ♦ Une liste d'attente centralisée en matière d'accueil régulier, gérée par le Pôle d'accueil Petite Enfance.

Cette liste tient compte des choix des familles, mais aussi de critères de priorité pour l'accès des enfants aux crèches.

Ces critères sont hiérarchisés comme suit :

en premier lieu les enfants qui relèvent de la protection de l'enfance au sens large, puis les enfants porteurs de handicap ou dont les parents sont porteurs de handicap,

enfin les enfants des familles vivant au-dessous du seuil de bas revenus (cette dernière priorité peut être ouverte ou non, selon les commissions d'attribution).

En conséquence, l'ensemble des dossiers d'accueil régulier d'une journée ou plus sont traités par le Pôle d'accueil petite enfance. Les EAJE conservent la gestion des accueils de deux demi-journées et moins, ainsi que les accueils occasionnels.

- ♦ Une équipe de psychologues et de médecins rattachée hiérarchiquement à la direction de la petite enfance du CCAS, pour un suivi mutualisé, même si les agents sont fonctionnellement partie intégrante des équipes de la crèche.

- ♦ Une clause de mobilité tous les 7 ans, qui s'impose à l'ensemble du personnel des crèches, y compris les directrices, afin de prévenir au mieux l'usure professionnelle et relationnelle que l'on peut rencontrer dans cet univers professionnel.

Au-delà de ces règles de gestion communes, la Direction de l'Action Sociale Petite Enfance fonde l'animation de la direction sur de nombreux projets transversaux, comme ceux menés depuis plusieurs années autour de la question du développement du langage chez l'enfant, de l'accompagnement à la parentalité et des questions relatives à la diversité.

Par ailleurs la politique petite enfance est également définie à travers des engagements et des actions qui apparaissent dans les documents cadre que sont le Plan Stratégique 2015 - 2020, le projet d'administration ou encore le projet de direction en cours de rédaction.

La participation des EAJE à ces volets de l'action publique est renforcée grâce à la construction de liens, et l'animation de temps de travail spécifique à l'initiative de la direction. Les réunions de responsables ou le travail en commun avec les cellules de gestion représentent donc une part importante de la vie institutionnelle des établissements et s'intègrent à leur projet d'établissement.

## Les grands axes d'actions du plan stratégique 2015/2020 du CCAS:

### Actions opérationnelles pour le CCAS.

↳ **Construire et évaluer la qualité de l'accueil dans les services de la Petite Enfance au CCAS avec un effort particulier sur les enjeux de langage et de parentalité :**

Valorisation des projets des crèches et des Relais d'Assistantes Maternelles,  
Expertise des professionnels renforcée en matière de formation et développement des temps d'analyse de la pratique.

Création d'une instance interne de réflexion et de ressources autour de la spécificité de certains accueils en réponse aux situations de fragilité des jeunes enfants.

↳ **Améliorer l'accès aux modes d'accueil du jeune enfant.**

Valorisation et renforcement de l'offre publique et associative.

Renouvellement des places existantes et implantation de nouvelles places de crèches.

Renforcement des actions de communication et réflexion sur le fonctionnement actuel de l'accueil occasionnel en réponse à l'objectif de mixité sociale.

Maintien de la garde atypique en renforçant les liens avec les autres modes d'accueil.

↳ **Contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil du jeune enfant dans les quartiers, soutenir la qualité d'accueil par les assistantes maternelles indépendantes.**

Projet de création d'un sixième Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

Valorisation des projets des crèches et des RAM.

Renforcement des partenariats au niveau des secteurs.

↳ **Renforcer la place des parents dans les crèches, notamment par un réseau actif de parents délégués**

Création de liens entre les parents, à travers la participation aux projets des établissements.

Développement des réseaux des parents délégués.

Partages d'expériences avec les parents et entre eux ainsi qu'au développement de temps de formation à leur usage.

## Actions opérationnelles pour la ville.

### ↳ **Décloisonner et élaborer une charte d'accueil.**

Coordination et partage afin de porter une politique commune sur la place des enfants et des familles dans la ville à travers les six commissions Petite Enfance de la Ville.

Rédaction commune d'une charte d'accueil des jeunes enfants sur un secteur qui pourra être étendue à l'échelle de la ville.

### ↳ **Pérenniser et développer les lieux et actions de socialisation des enfants.**

Recensement des nombreux lieux de socialisation pour les jeunes enfants qui ne sont pas répertoriés et parfois peu connus.

Développement de lieux et d'actions en dehors des crèches : Lieux d'Accueil Enfants Parents, ludothèques, actions culturelles en lien notamment avec les Maisons des Habitants et les services municipaux.

# PRESENTATION DE L'EQUIPEMENT

## Implantation géographique

L'EAJE Anatole France fait partie des 28 établissements municipaux gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble.

Il est situé au cœur du secteur 3 composé des quartiers : Eaux-Claires, Mistral-Drac, Rondeau-Libération, Foch-Aigle-Libération.

Sur ce secteur se trouvent :

∞ 3 équipements Petite Enfance du CCAS de Grenoble :

Les Eaux-claires : 20 places en accueil régulier.

La Ribambelle : 25 places en accueil régulier.

Abry, les Petits-Patapons : 18 places en accueil régulier.

∞ 2 Maisons Des Habitants :

MDH Anatole France

MDH Eaux Claires

∞ 1 relais assistantes maternelles (RAM) de 101 assistantes maternelles indépendantes

∞ 9 écoles maternelles : dont 2 écoles privées: le Rondeau, Montessori

∞ Trois centres de loisirs :

Maison de l'enfance Bachelard

MJC Anatole France

MJC les Eaux-claires

Mais également :

Bibliothèque des Eaux-Claires

CMP Ferrié



## Prestations proposées par l'EAJE Anatole France.

Depuis septembre 2010, date de la réunification de la crèche collective et de la crèche familiale, cet équipement propose une double offre de service aux parents avec des places de crèche collective en accueil régulier et des places de crèche familiale auprès d'assistantes maternelles.

À ce jour, l'EAJE ne propose pas de place d'accueil occasionnel.

La capacité d'accueil est répartie en : 60 places en accueil collectif  
40 places en accueil familial.

Les enfants sont âgés de 10 semaines à 3 ans avec une possibilité d'accueil jusqu'à 6 ans pour les enfants porteurs de handicap.

La plage horaire d'accueil s'échelonne de 7h00 à 19h00.

Les fermetures annuelles sont de 4 semaines durant l'été et d'1 semaine sur la période de Noël.

### En ce qui concerne l'accueil collectif :

L'équipement dispose de 5 unités d'accueil réparties en :

1 unité de bébés de moins de 16 mois d'une capacité de 15 places.

3 unités d'enfants âgés de plus de 16 mois d'une capacité de 16 places.

1 unité d'enfants âgés de plus de 16 mois d'une capacité de 12 places et qui la particularité d'être fermée le mercredi journée.

L'EAJE Anatole France dispose d'une restauration confectionnée sur place, ce qui permet une prise en charge au plus près des enfants porteurs d'allergie alimentaire et la concrétisation des actions autour de l'alimentation, connaissance des fruits et légumes, confection de pain etc.

### En ce qui concerne l'accueil familial :

12 assistantes maternelles agréées et employées par le CCAS composent l'accueil familial. Elles accueillent entre 2 à 3 enfants à plein temps en fonction de leur agrément.

Les modalités d'accueil des enfants de la crèche familiale sur la crèche collective sont les suivantes :

Chaque enfant est accueilli à la journée au sein de l'EAJE, au rythme d'une fois tous les 15 jours pour permettre aux assistantes maternelles de bénéficier d'une journée de RTT. L'accueil est réalisé sur l'année au sein de la même unité.

Les temps de participation des assistantes maternelles à la vie de l'accueil collectif :

Chaque assistante maternelle est ainsi présente avec les enfants qu'elle accueille, 6 demi-journées par an dans son unité de référence en général le matin.

Lors des absences des assistantes maternelles, des accueils-relais sont organisés prioritairement entre elles mais aussi dans la structure collective si nécessaire et si possible.

### Fonctionnement de l'équipement en novembre 2015 :

L'EAJE Anatole France accueille 115 enfants qui représentent 108 familles.  
L'effectif est de 81 enfants en accueil collectif et de 34 enfants en accueil familial.

Les familles sont pour cette rentrée majoritairement issues du secteur 3 dans une proportion de 72%.

11% sont du secteur 1

17% des secteurs 2, 4, 6.

En ce qui concerne le taux de PSU.

30% des familles sont à taux 0

37% des familles sont à un taux de PSU inférieur ou égal au plancher minimum.

## Les compétences professionnelles :

Fonction	Qualification	Temps de travail
1 directrice	Infirmière Puéricultrice	100%
1 adjointe crèche collective	Infirmière	100%
1 adjointe crèche familiale	Éducatrice de jeunes enfants	100 %
1 Secrétaire		80%
15 Professionnels Éducatifs	4 Éducatrices de Jeunes Enfants	1 à 100% et 3 à 80%
	10 Auxiliaires de puériculture	6 à 100%, 3 à 80% et 1 à 60%
	1 Auxiliaire de puériculture en complément des temps partiels	100%
3 professionnels ASPE	1 CAP petite enfance en complément des temps partiels.	40%
	1 CAP Petite enfance	100%
	1 BEP sanitaire et social	80%
3 « Secto »	1 Auxiliaire de puériculture 2 CAP Petite enfance	80% 1 à 100% et 1 à 50%
1 Cuisinière		100%
3 Agents d'entretien		100%
1 Médecin		3h / semaine
1 Psychologue		2h / semaine
12 assistantes maternelles		100%

# PROJET EDUCATIF

# LES OBJECTIFS

Ces objectifs sont communs aux deux types d'accueil, collectif et familial.

## Autour des enfants :

↳ Répondre aux besoins fondamentaux des enfants en leur offrant un environnement stimulant, propice à l'exploration et adapté à chaque âge :

Besoin de sécurité affective et physique,  
Besoin psychomoteur,  
Besoin de découvertes et d'éveil.

↳ Accompagner la séparation pour amener l'enfant vers la socialisation tout en respectant le cadre énoncé à travers le règlement intérieur.

↳ Favoriser l'autonomie de l'enfant en l'accompagnant dans le développement de ses capacités dans le respect de son évolution individuelle.

## Autour des parents :

↳ Instaurer un climat de confiance entre les parents et les professionnels en assurant un accueil personnalisé dans les limites des contraintes et de la sécurité de la vie en collectivité.

↳ Accompagner les parents dans leur fonction parentale en leur apportant une relation d'aide et d'écoute en cas de besoin.

Être source de conseils au niveau de l'équilibre alimentaire, du sommeil et de la prise en compte de la santé de l'enfant.

↳ Favoriser l'implication des parents dans la vie de l'équipement et encourager les rencontres.

### Autour de l'équipe :

↳ Encourager la cohésion d'équipe en partageant des objectifs communs et en développant l'entraide et l'harmonie au sein de l'équipement.

↳ Favoriser la communication et l'écoute entre les professionnels et dans l'accueil de nouveaux collègues.

↳ Accompagner les pratiques professionnelles dans le suivi des enfants au quotidien.

↳ Transmettre ses connaissances et pratiques professionnelles.

### Autour du partenariat :

↳ Consolider, voire créer des liens de partenariat durables.

# LES PROJETS

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs projets sont ou seront mis en place sur la période de validité du projet d'établissement.

Les projets se déclinent autour de quatre grands axes : enfants, parents, professionnelles et partenaires.

La plupart des projets sont communs aux deux accueils avec des modalités d'adaptation pour répondre aux spécificités d'accueil au domicile des assistantes maternelles.

## Projets autour des enfants :

### ➤ Accueil de l'enfant au quotidien :

#### La référente :

Dès l'adaptation de l'enfant à la crèche, une professionnelle de l'unité devient la référente de l'enfant et de sa famille afin d'établir une relation privilégiée, individualisée, et favoriser la sécurité affective de l'enfant tout au long du temps passé à la crèche.

Ainsi, chaque enfant, le jour de son adaptation fera connaissance avec sa référente qui s'attachera plus particulièrement, à tisser des liens privilégiés avec lui et sa famille.

C'est par son observation que la référente va pouvoir apporter des réponses adaptées aux besoins de l'enfant.

La référente est l'interlocutrice privilégiée entre les parents, la direction ou les différents partenaires (psychologue, médecin de PMI...) mais surtout pas exclusive.

Effectivement, pour pallier à l'amplitude horaire et à l'organisation de l'équipement, la professionnelle référente s'attachera à passer le relais aux autres professionnelles de l'unité afin de favoriser le suivi de tous les enfants par l'équipe de professionnelles et assurer ainsi une prise en charge commune de chaque enfant.

#### L'adaptation :

La période d'adaptation est un moment primordial.

C'est le premier contact de l'enfant et de ses parents avec la collectivité, il va permettre de poser les bases d'une relation de confiance entre l'enfant, ses parents et l'équipe de la crèche.

Tout enfant admis à la crèche effectuera une période d'adaptation progressive, quel que soit son âge.

L'adaptation va s'échelonner sur une semaine.

Le premier jour, l'enfant et le parent seront accueillis par la référente pendant une heure environ.

Sur ce temps, la référente va remplir la fiche d'adaptation\*qui permet le recueil d'informations sur les habitudes de vie (sommeil, alimentation, jeux, doudou...) ce qui favorise la continuité et la cohérence avec la vie familiale dans la prise en charge de l'enfant.

Cette période est aussi un moment privilégié pour que l'équipe apporte de la réassurance aux parents dans leur rôle et explique les pratiques professionnelles propres à la collectivité.

À partir du deuxième jour, l'enfant restera seul une heure puis progressivement son temps de présence va augmenter avec l'introduction d'un repas puis d'une sieste.

Ainsi, le cinquième jour l'enfant pourra rester sur une petite journée comprenant une sieste et un repas.

Dans chaque unité, les adaptations sont échelonnées afin d'éviter la présence d'un trop grand nombre d'adultes en même temps et de permettre aux parents d'avoir un moment privilégié seul avec la personne référente de leur enfant.

Pendant la période d'adaptation mais aussi par la suite, les parents qui le souhaitent peuvent appeler la crèche pour prendre des nouvelles de leur enfant.

#### La vie en collectivité :

L'accueil du matin est à la fois, la séparation de l'enfant d'avec ses parents et aussi les retrouvailles de l'enfant avec l'équipe de la crèche. Cela met donc en jeu trois personnes : l'enfant, la professionnelle et les parents.

L'accueil est un moment riche d'émotions, l'enfant ne doit pas perdre ses repères. Le doudou devient alors un acteur important de cet accueil.

Quel que soit le secteur, (accueil collectif ou familial), l'accueil sera individualisé et adapté à chaque enfant.

La professionnelle ira à la rencontre du parent et de l'enfant et elle sera à l'écoute et disponible pour les transmissions des parents (sommeil, repas, santé...).

L'enfant sera accueilli par son prénom et la professionnelle respectera son rituel d'accueil.

L'accueil du soir est le moment des retrouvailles entre l'enfant et ses parents. La professionnelle est là pour accompagner l'enfant dans ces retrouvailles.

L'accueil du soir peut parfois être plus long car les parents ont plus de temps pour parler. C'est un moment précieux d'échanges sur la journée de l'enfant à la crèche. Il faut toutefois veiller à ce que le temps de transmissions reste raisonnable et ne soit pas préjudiciable pour les autres enfants et parents.

Les informations transmises par les parents ou aux parents sont retranscrites sur le cahier de vie de l'unité ou le cahier d'accueil de l'assistante maternelle afin de permettre un accueil de qualité dans la continuité de l'information.



## Une journée à la crèche chez les moyens/grands

Afin de procurer des repères à l'enfant, un rythme journalier est proposé au sein de chaque unité. Ces repères favorisent la sérénité et le bien-être de l'enfant.

De 7h00 à 9h00 : accueil groupé dans le hall psychomoteur.

C'est le moment où la majorité des enfants arrivent à la crèche.

Les parents prennent le temps de transmettre aux professionnelles les informations nécessaires au bon déroulement de la journée de leur enfant.

Puis, chacune des cinq unités rejoint sa salle au fur et à mesure de ses besoins, envies ou nécessités de service comme l'entretien des locaux.

De 9h00 à 10h30 : Les activités.

C'est le temps des activités, jeux libres, temps calme, chansons et histoires...

Les enfants sont réunis collectivement, mais aussi divisés en petits groupes afin de mettre en place des activités ludiques.

Celles-ci sont adaptées à leurs besoins et à leurs capacités intellectuelles et motrices. Il peut donc s'agir d'activités de langage, de motricité générale, de motricité fine, de musique, d'activités manuelles, de puzzles, de jeux d'encastrement, d'empilement, de jeux de construction, de jeux symboliques, de jeux d'imitation ...

De 10h45 à 11h30: Le repas

Les enfants sont préparés pour le repas, lavage des mains, installation à table, bavoirs...

Le repas doit être un moment de plaisir et un temps privilégié entre l'adulte et l'enfant. Il est proposé à chacun en fonction de son rythme, de son appétit et dans le respect des restrictions alimentaires émises par les parents (sans viande, végétarisme).

Pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires certifiées par un médecin, un protocole est établi avec les parents pour une prise en charge individualisée.

De 11h30 à 14h00 : La sieste

À partir de 11h30, les enfants sont préparés pour la sieste : toilette, change, déshabillage.

La sieste est commune, soit en lits barreaux soit en couchette selon l'âge des enfants.

Le coucher est collectif mais le réveil se fait de manière échelonnée en fonction des besoins de sommeil de chacun.

À partir de 14h00 : Deuxième temps d'activités

L'après-midi, un second temps d'activité est proposé, il est adapté en fonction des réveils progressifs des enfants.

Comme le matin, les activités sont sous forme de jeux libres, activités dirigées par groupe ou sous-groupe.

Le goûter est servi à 15h30

De 16h30 à 19h00 : Les départs.

Des jeux libres sont proposés aux enfants en attendant l'heure du départ. Les 4 unités de moyens/grands se regroupent à nouveau dans le hall.

À l'arrivée de chaque parent une professionnelle se détache du groupe pour transmettre les éléments de la journée de l'enfant.

Dès 18h00, les bébés descendent rejoindre les plus grands.

Cette journée type n'est bien sûr pas exhaustive, les horaires sont donnés à titre indicatif.

Le planning s'adapte en fonction des impératifs et imprévus de fonctionnement comme l'absentéisme et la baisse de fréquentation.

#### ➤ Aménagement de l'espace :

Chaque unité, chaque lieu de vie a sa propre organisation de l'espace pour répondre au mieux aux besoins des enfants accueillis. Cet aménagement est appelé à évoluer tout au long de l'année.

C'est d'autant plus vrai dans l'unité Mini-Pousse qui accueille les bébés. L'espace évolue au fil de l'année pour accompagner les enfants dans leurs apprentissages et leurs besoins moteurs.

En début d'année, l'espace est conçu avec un grand parc protecteur pour les plus petits et un grand espace d'évolution libre avec des jeux et structures adaptés.

En cours d'année le parc sera réaménagé pour introduire les structures motrices et d'éveil adaptés à l'évolution de leur développement moteur.

#### ➤ Ateliers du mercredi :

L'unité Mimosa étant fermée le mercredi journée, l'espace libéré est utilisé pour organiser des ateliers en direction des enfants de la crèche familiale et des assistantes maternelles. Les ateliers sont co-animés par l'adjointe de la crèche familiale et une EJE de l'accueil collectif. En fonction des disponibilités et opportunités, des professionnelles et des enfants de la crèche collective peuvent y participer.

L'animation se déroule de 10h00 à 10h30 autour d'activités manuelles diverses ou du Kamishibai (petit théâtre japonais)...

#### ➤ Activités par thèmes :

Au sein de chaque unité des sections des moyens/grands, des activités thématiques sont mises en place soit par unité soit en binôme.

À titre d'exemple :

Autour des fruits et légumes. Une unité organise des animations, dégustations autour des fruits et légumes de saison. Toutes les deux semaines, le fruit ou le légume change. Les enfants réalisent des dessins, collages, lectures, chants sur le thème et les parents sont sollicités pour accompagner la thématique de la quinzaine. Ainsi, ils peuvent participer sous forme de photos d'un plat réalisé à la maison, en apportant un livre sur le sujet ou une collation mais toujours dans le respect des règles alimentaires en collectivité.

Atelier confection du pain : Deux professionnelles en binôme organisent une animation autour de la confection, dégustation de pain avec la participation d'un parent et de six à huit enfants.

Déroulé : De 10h00 à 10h30 la pâte est préparée par les adultes et les enfants. Puis elle est mise à lever pour être cuite en début d'après-midi par la cuisinière.

Les enfants des quatre unités de moyens/grands peuvent ainsi déguster un pain « maison ». C'est l'occasion de parler et faire goûter des saveurs, textures différentes.

Les pains sont parfois parfumés aux pépites de chocolat.

L'atelier a eu lieu environ 4 à 5 fois par an.

#### Bibliotéine :

Une unité propose aux parents la possibilité d'emprunter des livres selon le même principe qu'une bibliothèque.

Les parents sont autonomes, ils gèrent leur emprunt, se notent et rendent l'ouvrage lorsqu'ils le souhaitent.

#### ➤ Activités dirigées :

L'EAJE dispose d'un espace dédié à la motricité, structure motrice, toboggan et piscine à balles qui permet à chaque unité ou en grand groupe de proposer aux enfants des animations tournées vers une approche plus psychomotrice.

Cet espace est aussi utilisé pour des animations musicales. Une EJE anime des temps de chants accompagnés à la guitare et l'ensemble des enfants peut en profiter.

#### ➤ Activités artistiques :

Deux pièces sont spécialement aménagées pour accueillir les activités plus délicates et salissantes que sont la peinture et les animations de transvasement avec la semoule, les pâtes etc...

Certaines assistantes maternelles utilisent ce lieu avec les enfants qu'elles ont en accueil.

#### ➤ Le mur des familles

Les parents sont invités à apporter des photos de la famille, au sens large (grand parents, voire animaux).

Les photos sont exposées à hauteur d'enfant et chacun peut s'y référer à tout moment de la journée.

Les enfants sont rassurés à la vue des visages connus, la parole des professionnelles les accompagne si besoin.

À terme, c'est un mur des familles qui se concrétise.

## Projets autour des parents :

### ➤ Accueil individualisé des parents :

- ♦ Le primo-accueil : La première visite à la crèche.

Dès que l'admission est validée par le Pôle Petite Enfance, les parents prennent contact avec la directrice.

C'est un moment privilégié d'échanges, de prise de contact déterminant pour l'accueil de l'enfant et de sa famille au sein de la structure.

Dans un premier temps, l'équipe de direction transmet aux parents de l'accueil collectif ou familial, les informations administratives et constitue le dossier d'entrée de l'enfant.

Dans un second temps, les parents visitent les locaux, découvrent les différentes unités de vie et rencontrent l'équipe.

En ce qui concerne l'accueil familial, la directrice adjointe organise une visite de présentation chez l'assistante maternelle.

C'est un moment déterminant car ces premiers échanges vont servir de socle de base entre les parents et les professionnels, pour veiller au bien-être et au respect de l'enfant accueilli.

C'est une étape importante pour l'établissement d'un climat de confiance entre les professionnelles et les parents.

### ➤ Implication des parents dans la vie de la structure.

La participation des parents à la vie de la crèche va se présenter sous diverses formes tout au long de la durée de validité du projet :

- ♦ Organisation de soirées à thèmes choisis par les parents ou sur proposition des équipes pour répondre à un besoin ressenti par les professionnelles.

- ♦ Organisation de soirées vidéo, chants, comptines dans le cadre de la formation « Toc, Toc Monsieur Pouce ».

- ♦ Programmation de sorties avec des parents accompagnateurs : groupe Musik, musée hors les murs, quinzaine thématique...

- ♦ Mise en place de temps festifs autour des fêtes calendaires, Noël Pâques, kermesse de fin d'année.

- ♦ Organisation des petits déjeuners et café des assistantes maternelles.

### ➤ Informations aux parents.

- ♦ Organisation d'une réunion de parents courant octobre qui permet sur la première partie de la soirée de préciser les points importants du fonctionnement de l'équipement et du règlement intérieur et dans un deuxième temps de recevoir les parents au sein de chaque unité pour présenter le ou les projets propres à chaque équipe.

- ♦ Élection des parents et professionnelles délégués avec affichage dans chaque unité des coordonnées des élus.

- ♦ Mise en place du conseil de crèche

- ♦ Mise en place d'outils d'informations écrits comme les tableaux, les casiers de chaque enfant mais aussi la valorisation de l'information verbale.

- ♦ Affichage des menus chaque semaine.

### Autour des professionnelles :

#### ➤ Respect des protocoles :

La législation des EAJE impose le respect de divers protocoles et législations, à savoir :

Les gestes professionnels des corps de métiers d'infirmières et de puéricultrices

Les protocoles médicaux établis par les médecins de crèches

La législation relative à la cuisine préparée sur place.

Pour répondre au mieux aux exigences législatives, nous avons mis en place des outils de suivi.

- ♦ Classeurs de suivi médical pour les ordonnances et certificats médicaux.

- ♦ Cahier de traçabilité pour les produits alimentaires et les températures des frigos, congélateurs.

- ♦ Prélèvement d'échantillons des plats servis aux enfants.

- ♦ Cahier de vie au sein de chaque unité pour un historique de la présence de chaque enfant, chaque jour : heure d'arrivée, heure de départ, accompagnateur, médication...

#### ➤ Harmonisation et complémentarité dans les pratiques :

La disposition de la crèche répartie sur 5 unités peut générer un fonctionnement plus individualisé de chaque équipe.

Pour une cohérence et une transparence dans la prise en charge des enfants et des parents, une harmonisation et une complémentarité des pratiques professionnelles doit être travaillée au quotidien sans pour autant perdre les particularités de chaque unité.

Mise en place de temps communs comme les temps festifs, développement d'actions croisées inter-unité comme l'atelier pain.

Mise en place de temps d'échanges autour des pratiques professionnelles avec ou sans intervenant extérieur.

#### ➤ Respect du travail de chaque corps de métier :

La multiplicité des corps de métiers est importante sur cet équipement. Force est de constater que chaque corps de métier est nécessaire au bon fonctionnement de l'équipement pour une prise en charge adaptée de l'enfant et de sa famille.

Cette prise en charge s'effectue tout autant par les professionnelles de l'équipe pédagogique que par les professionnelles de l'équipe technique sans oublier les assistantes maternelles.

La présence de représentants de chaque corps de métiers dans les diverses réunions ou temps de parole existant va permettre les échanges constructifs, la connaissance et la compréhension de chaque métier dans ses possibilités et limites professionnelles.

#### ➤ Temps de participation des assistantes maternelles

Les assistantes maternelles sont présentes au sein de la crèche collective en temps de participation.

Ce sont des temps obligatoires au rythme de 6 par an.

Le déroulé : Les assistantes maternelles sont présentes de 9h30 à 11h30 voire 12h00 dans leur unité de référence. Les enfants prennent le repas à la crèche.

Ces temps de participation permettent de créer du lien entre les professionnelles, de rompre l'isolement des assistantes maternelles et sont parfois source de temps informels de formation.

### Projets en lien avec des partenaires

#### ➤ Bibliothèque, bibliobus et bibliothécaires.

Un partenariat étroit existe avec la bibliothèque des Eaux Claires sous diverses formes :

Passage du bibliobus 1 fois par mois permettant un prêt de livres dans chaque unité.

Durant 30 minutes 3 enfants et une professionnelle choisissent des ouvrages.

Une bibliothécaire intervient au sein de chaque unité environ 4 fois par an et raconte des histoires autour d'un thème donné.

Des sorties bibliothèque sont organisées pour la crèche collective et pour la crèche familiale.

#### ➤ MJC Anatole France : Activité psychomotrice :

Une animation psychomotrice existe en lien avec la MJC Anatole France dans la salle de dojo.

Les assistantes maternelles bénéficient de la salle les mardis matin de 10h00 à 11h00 par groupe de 5 à 6 assistantes maternelles.

Les professionnelles de l'accueil collectif accompagnent 3 enfants par unité le jeudi de 14h30 à 15h30.

#### ➤ Rencontre avec les écoles maternelles du secteur

Ces rencontres permettent l'adaptation des enfants de 3 ans au sein des écoles du secteur et plus particulièrement les écoles de la Houille Blanche et Anatole France.

#### ➤ Contacts avec les PMI

Le travail en partenariat est en cours d'élaboration avec la puéricultrice de PMI de la MDH à la fois pour le suivi des enfants communs mais aussi pour le suivi des agréments des assistantes maternelles.

Il faudra étendre le partenariat vers les assistants sociaux du secteur en particulier.

## Autour des stagiaires :

### ➤ Création d'un livret d'accueil

Les professionnelles sont soucieuses de transmettre leurs savoirs et connaissances professionnelles à travers l'accueil des stagiaires.

Les stagiaires sont plus particulièrement des stagiaires se formant aux métiers de la Petite Enfance (CAP, APU, EJE..).

Afin de répondre au mieux à la demande des stagiaires et dans l'idée d'harmoniser les pratiques d'accueil et d'accompagnement des stagiaires, les professionnelles vont réaliser un livret d'accueil qui sera communiqué à l'ensemble des professionnelles et des stagiaires.

# L'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP

*« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » Sénèque*

Le décret n° 2000 - 762 du 1er août 2000 énonce dans son article R180-10 :

Ils (les EAJE) concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

La circulaire n° 2003 - 135 du 8 septembre 2003 décline de manière précise la recommandation d'organiser une rencontre entre le médecin rattaché à la structure d'accueil avec l'enfant et ses parents en vue :

- d'échanger sur les rythmes de vie de l'enfant, ses particularités, ses possibilités d'adaptation au mode d'accueil...

- d'apprécier son état de santé et les traitements éventuels à mettre en œuvre.

- d'élaborer un projet d'accueil individualisé qui facilite l'intégration de l'enfant, à partir d'une concertation approfondie entre les parents et les professionnels investis dans son accueil, visant à permettre à l'enfant de développer ses capacités d'apprentissage et d'accès à l'autonomie et favoriser sa socialisation.

- de mettre en place des liaisons entre les professionnels de santé et d'action sociale qui œuvrent autour de l'enfant et les équipes des structures d'accueil en vue d'actions d'information, de sensibilisation et d'assistance en cas de difficultés, ainsi que des moyens de communication et de coordination entre les différents partenaires du projet.

Ainsi, sur l'EAJE Anatole France, l'accueil d'un enfant porteur de handicap s'effectue donc après avis du médecin de crèche et en concertation avec la famille, les professionnelles et la psychologue rattachée à l'équipement autour d'un projet d'accueil individualisé.

Les moyens complémentaires sont étudiés avec l'Adjointe de Direction de la Petite Enfance du CCAS. Ces moyens peuvent être :

- Une diminution du taux d'occupation de l'unité où est accueilli l'enfant

- Un renfort de personnel par l'attribution d'un personnel en contrat emploi aidé.

La prise en charge nécessite d'être en contact étroit avec les professionnels extérieurs ayant en charge le suivi psychologique et/ou médical de l'enfant pour pouvoir cerner ses compétences, ses capacités, ses besoins et ainsi adapter à la réalité les objectifs de l'accueil.

Ce travail en réseau est particulièrement important pour pouvoir apprécier l'évolution et les résultats de cette intégration.



# LES MOYENS

## Les moyens de fonctionnement

### \* Concertations avec la psychologue par unité ou avec les assistantes maternelles.

Pour la crèche collective : le mardi de 12h30 à 14h00, toutes les 5 semaines par unité.

Pour la crèche familiale : le mardi matin de 9h00 à 11h00, une fois par mois.

L'objectif de ces temps d'échanges est de faire le point sur l'adaptation des enfants, de réfléchir sur les difficultés, problématiques rencontrées avec l'enfant ou/et sa famille.

Ces concertations permettent de prendre du recul sur la prise en charge d'un enfant mais aussi de projeter ensemble une démarche commune d'accompagnement d'un enfant.

### \* Consultations médicales par le médecin de crèche.

Une consultation d'entrée de crèche est obligatoire pour chaque entrant mais au-delà de la législation, le médecin de crèche est indispensable pour accompagner la prise en charge d'un enfant porteur de handicap et la rédaction d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI)\*.

Au quotidien, lorsque les professionnelles s'interrogent sur un enfant (santé, comportement, suspicion de handicap...) le médecin nous accompagne dans la prise en charge de l'enfant.

### \* Réunions d'équipe mensuelles.

Une fois par mois pour l'accueil collectif de 18h00 à 20h00.

Ces réunions se déroulent en présence des assistantes maternelles une fois par trimestre.

### \* Réunions intermédiaires :

Débriefing du jeudi : Un jeudi tous les 15 jours de 11h45 à 12h15 pour transmettre les informations et planifications diverses.

Réunions de fonctionnement avec l'équipe des agents techniques et de la restauration.

### \* Réunions de parents et conseils de crèche.

Une réunion de parents dans le cours du mois d'octobre ou novembre de 18h00 à 20h00 sans les enfants.

Cette réunion permet dans un premier temps, en grand groupe de présenter le fonctionnement, le règlement intérieur de la crèche et d'échanger avec les parents. Dans un deuxième temps, les parents sont accueillis dans l'unité de leur enfant pour que les professionnelles présentent le projet propre à chaque unité.

La soirée se termine par un petit buffet préparé par la cuisinière.

- \* **Rédaction et diffusion de compte-rendu de réunion.**

Pour chaque réunion, un compte-rendu est rédigé et archivé dans le classeur de réunions. Classeur consultable par toutes les professionnelles.

- \* **Groupes de paroles et d'échanges** pour les assistantes maternelles avec la psychologue au rythme de un par trimestre environ. En général, elles se réunissent le jeudi soir de 18h00 à 19h30 sous le sceau de la confidentialité.

- \* **Temps de travail en commun hors de la présence des enfants** pour des temps de ménage tous ensemble, des temps de préparation de festivités de l'ordre d'une journée par an.

- \* **Visites au domicile des assistantes maternelles**, effectuées régulièrement par la directrice adjointe de la crèche familiale.

Ces visites sont effectuées au rythme d'une visite toutes les 3 semaines voire plus selon les besoins.

Elles permettent d'apporter un soutien aux assistantes maternelles par rapport à la prise en charge des enfants et leur rapport aux parents et d'assurer le suivi des enfants.

- \* **Participation à la commission petite Enfance du secteur 3.** avec la participation de la directrice ou des adjointes.

## Les moyens financiers

- \* Présence de personnes en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

- \* Achat de matériel adapté à l'âge des enfants (tables et chaises pour les repas par exemple).

- \* Achat de matériel pédagogique en lien avec les projets communs ou propre à chaque unité : livres pour bibliothèque, matières premières pour les ateliers divers etc.

- \* Travaux de reprographie et de développement photos.

## Les formations

- \* Analyse de la pratique professionnelle individuelle.

- \* Analyse de la pratique professionnelle par unité.

- \* Temps d'échanges et de réflexion sur les pratiques professionnelles avec des intervenants extérieurs.

\* Formations collectives pour un groupe de professionnelles et individuelles en fonction des demandes listées lors des évaluations annuelles.

\* Les demi-journées pédagogiques annuelles.

# LES EFFETS ATTENDUS

## Les effets positifs

- Le bien-être des enfants.
- La satisfaction des parents.
- La motivation des équipes.
- La consolidation des liens avec les partenaires.
- La concrétisation des projets communs et par unité.

## Les effets négatifs

- Les besoins mal ciblés.
- L'insatisfaction des parents.
- Difficultés de communication entre les usagers et l'équipes.
- Difficultés de fonctionnement entre les partenaires et les professionnelles.

# LES INDICATEURS

## Qualitatifs

- ♦ L'intérêt des enfants lors des activités et/ou sorties
- ♦ L'intérêt et la participation des parents aux diverses actions et animations proposées.
- ♦ La qualité et régularité des échanges avec les divers partenaires.
- ♦ La qualité de la communication entre les parents et les équipes.
  
- ♦ Et bien sûr : Le bien-être et le plaisir des enfants.

## Quantitatifs :

- ♦ Nombre de parents présents sur les animations et festivités
- ♦ Les taux de fréquentation et la régularité de la fréquentation des enfants en ratio heures facturées et heures réalisées.

# CONCLUSION

Ce projet comme tout projet est amené à évoluer, à être lu, critiqué, apprécié ou pas mais en tout cas à ne pas laisser indiffèrent.

Il se doit d'être adapté sur les 4 années de sa validité aux nouveaux parents, professionnelles mais il se doit de rester la trame conductrice et fédératrice entre les professionnelles pour accueillir, accompagner les enfants, les parents, les stagiaires.

Il était une fois Arc en Ciel

L'aventure pour lui va commencer et alors.....

Bientôt il ne reste plus à Arc en Ciel qu'une seule écaille brillante.  
Il avait distribué toutes les autres ! Et il était heureux.

« Viens jouer avec nous Arc en ciel ! » appelèrent les autres poissons.

« J'arrive » dit Arc en ciel et il s'élança tout joyeux au milieu de ses nouveaux camarades.

Arc en ciel  
Le plus beau poisson des océans  
Marcus PFISTER  
Ed Nord Sud

# ANNEXE

# REPONSES du questionnaire de satisfaction juin 2015

- 1) Lorsque vous déposez votre enfant à la crèche, comment trouvez-vous les professionnelles qui vous accueillent ? (vous pouvez-cocher plusieurs réponses)
- Pressé ..... 25 .....
  - A l'écoute. .... 25 .....
  - Indifférent. .... 1 .....
  - Disponible. .... 25 .....
  - Débordé. .... .....
- 2) Avez-vous assez de temps avec le professionnel pour parler de votre enfant et aussi de faire les transmissions nécessaires ?
- Beaucoup. .... 9 .....
  - Assez. .... 26 .....
  - Moyen. .... 1 .....
  - Pas du tout. .... .....
  - ..
- 3) Vous venez chercher votre enfant en fin de demi-journée ou de journée, trouvez-vous des professionnels disponibles pour vous recevoir ?
- Beaucoup. .... 19 .....
  - Assez. .... 17 .....
  - Moyen. .... .....
  - Pas du tout. .... .....
- 4) Vous transmet-on les renseignements et précisions que vous attendez sur la journée de votre enfant ?
- Oui. .... 35 .....
  - Non. .... .....
- 5) Parvenez-vous à vous faire une idée « de ce que votre enfant a fait et vécu dans la journée » ?
- Oui. .... 35 .....
  - Non. .... 2 .....
- 6) Regardez-vous le panneau blanc où sont notées les informations à l'entrée et dans l'unité de votre enfant pour avoir des renseignements ?
- Oui ..... 24 .....
  - Parfois. .... 11 .....
  - .
  - Jamais. .... .....
- 7) Si vous souhaitez une précision ou un conseil sur un sujet précis (sommeil, alimentation...) trouvez-vous un professionnel disponible pour vous répondre ?
- Oui. .... 34 .....



- Non. ....
- 8) Des ateliers (bricolage, cuisine), des sorties (spectacle etc.) et des soirées, vous sont proposés pendant l'année. Avez-vous eu l'occasion d'y participer ?
- Oui. ....**.21** .....
  - Non. ....**.15** .....
- 9) Si vous y avez participé, vous êtes-vous senti à l'aise ?
- Oui. ....**.17** .....
  - Non. ....**.2** .....
- 10) Vous n'avez jamais participé, mais vous auriez aimé le faire ?
- Oui. ....**.16** .....
  - Non. ....**.3** .....
- 11) L'information faite est-elle suffisante ?
- Oui. ....**.28** .....
  - Non. ....**.2** .....
- 12) Ces sorties ou ateliers proposés font-ils à votre avis partie du rôle de la crèche ?
- Oui. ....**.31** .....
  - Non. ....
  - Indifférent. ....**.3** .....
- 13) Souhaitez-vous que l'on organise des rencontres sur des sujets touchant la petite enfance (sommeil, propreté, autorité etc...) ?
- Oui. ....**.19** .....
  - Non. ....**.14** .....
- 14) Chaque année des parents délégués vous représentent, dans quelles circonstances faites-vous appel à eux ? **Jamais, Si ça ne va pas.** .....
- ..... **Manque d'informations à ce sujet.** .....
- ..... **Pour les problèmes de sécurité des locaux.** .....
- .....
- 15) Avez-vous des attentes particulières auxquelles nous n'avons pas répondu ?
- Oui. ....**.4** .....
  - Non. ....**.25** .....
- Si oui lesquelles **Plus d'information sur les dates de vacances.** .....
- ..... **Plus de souplesse sur les horaires d'arrivée** .....
- ..... **Nombre de jours de congés insuffisant** .....
- 16) Autres : Toutes suggestions ou remarques que vous souhaiteriez faire : .....
- ....

- ..... Plus d'information sur les repas : menus affichés à la semaine.. ..
- ..... Bonne équipe : remerciements à l'équipe. ....
- ..... Vigilance par rapport aux affaires personnelles des enfants.....
- ..... Fermeture annuelle trop longue. ....
- ..... Bonne organisation
- ..... Transmissions des infos sous forme de papiers dans les casiers
- ..... Environnement de la crèche (jeunes qui fument devant l'entrée)
- ..... Plus de sorties à l'extérieur